http://www.sud-ct35.org/

Sud-inter-cdaS

numéro 31 - juin 2016

Travail social: évolution ou régression ?

Avant de plonger dans le futur avec le "CDAS de demain", préoccupons-nous un instant de ce qui se passe aujourd'hui. En effet, nous sommes à un ***carrefour dans l'histoire du travail social*** *qui, soit nous permettra de participer encore à son évolution, soit nous assignera à une place "d'exécutants", de moindre risque, de "prestataire de services". Le travailleur social se trouve pris dans un engrenage où il pourrait bien perdre dynamisme, inventivité, et peut-être aussi son âme !*

Sous le motif de la charge de travail, les institutions nous poussent à se reposer sur des solutions automatiques. Les réformes actuelles, notamment dans la formation, visent à enclaver les "agir" des professionnels, déqualifier et uniformiser les métiers. De plus, face à une gouvernance composée essentiellement d'experts, les protocoles et dispositifs viennent parasiter, infléchir, si ce n'est neutraliser notre capacité à penser, à inventer du nouveau…

Or, l'art du « bricolage » du travailleur social est une compétence et une nécessité, à savoir trouver des solutions personnalisées, dans l'interface entre le réglementaire et le quotidien, pour « couvrir les champs éclatés de l'individu ». Ce qui fonde la professionnalité c'est, entre autres, d'avoir une position critique vis-à-vis des conditions d'exercice des métiers. Nous, acteurs du travail social, sommes observateurs et porteurs d'une certaine vision des réalités sociales et de ce qu'il y a à faire dans la singularité de chaque situation. Nous sommes, et tenons à rester, porteurs de la transmission de références incontournables et des savoir-faire métiers.

Le dernier trimestre 2017 dévoilera les ambitions de la collectivité avec le projet "CDAS de demain", assortis de nouveaux référentiels, de nouvelles organisations fonctionnelles, etc. Pour partie, ce projet est la déclinaison du plan d'action en faveur du travail social et du développement social (cf. pages 2 et 3).

Après la grève des CDAS le 28 avril, SUD sera attentif à l'ensemble des projets en lien avec le travail social et medico-social. Nous attendons des réponses significatives aux revendications portées.

D'ores et déjà:

- SUD a transmis au CHSCT un cahier revendicatif, posant des constats, réaffirmant des fondamentaux du travail social et de toutes ses composantes métiers et portant des préconisations en termes de prévention des risques psycho-sociaux.

- Une réponse favorable nous a été donnée à la demande de la programmation d'un CHSCT extraordinaire sur les CDAS avant la fin de l'année.

Le cahier revendicatif est consultable sur notre site (www.sud-ct35.org). Il constitue une base que SUD compte bien continuer d'enrichir à travers les réflexions des agents.

"Vous devez être le changement que vous voulez voir dans le monde." Gandhi

Rejoignez SUD !

Solidaires Sud Départementaux 35

section Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex
téléphone : 02 99 02 39 82 télécopie : 02 99 02 39 91
mel : sud-departementaux@cg35.fr
permanence : Rennes-Beauregard - bâtiments modulaires - porte 32

Solidaires FONCTION PUBLIQUE

document réalisé et imprimé par nos soins

Travail Social en danger !

En 2014, la Commission Professionnelle Consultative (CPC) a animé, dans le cadre des Etats Généraux du Travail Social, un groupe de travail métiers et complémentarité.

L'une des propositions portées par la CPC d'un diplôme par niveau de qualification, a entraîné une forte mobilisation des professionnels, des étudiants et des formateurs, car elle menace de disparition les diplômes, voire les métiers.

En décembre 2014, ce rapport sur l'architecture des diplômes est adopté malgré l'opposition quasi unanime des syndicats !

En février 2016, Mme Neuville, secrétaire d'Etat, demande officiellement à la CPC de "préparer la réingénierie de l'ensemble des formations sociales".

Re-architecture des diplômes

La CPC propose une nouvelle architecture pour l'ensemble des formations du social (du niveau V à I) en réduisant de 14 à 5 diplômes (soit un par niveau):

- Un seul diplôme par niveau de qualification, avec un socle commun de compétences par niveau, complété par des spécialités et des parcours optionnels. Par exemple, pour le niveau III, finis les ES, les AS, les CESF, les EJE... le scénario proposé vise à une formation de "travailleur social générique", avec une spécialité "accompagnement social" ou "accompagnement éducatif".

- La formation s'achèvera par un "parcours personnel" (optionnel) qui « aurait pour vocation de donner une coloration particulière aux compétences dans le but de faciliter la première insertion dans l'emploi. »

Le glissement sémantique dans ce rapport n'est pas anodin. Ainsi, nous deviendrions des techniciens en travail social (niveau V et IV) et des experts en travail social (niveau III), tandis que nos chefs de service seront clairement des managers. Et nous n'exercerons plus un métier, mais nous aurons un emploi, dans lequel nous exécuterons des tâches (des dispositifs).

Cette refonte de la formation constitue la « tête de pont » d'une **volonté de dislocation des différentes formes actuelles de l'intervention sociale**. Le niveau V en fait déjà les frais par la fusion des 3 Diplômes d'Etat d'Aide Médico-Psychologique, d'Auxiliaire de Vie Sociale et des Auxiliaires de Vie Scolaire créant ainsi un diplôme unique d'Accompagnement Educatif et Social (décret du 29 janvier 2016).

Le gouvernement s'attaque maintenant au niveau III avec un calendrier et un cahier des charges ne laissant aucune place à un véritable débat démocratique !

Ce démantèlement, si nous le laissons se mettre en place, se jouera sur trois niveaux : dislocation des professions et donc perte des savoirs et des savoir-faire de métier ; privatisation galopante des modes de prise en charge et des structures d'accueil, dont la seule visée deviendra la rentabilité financière ; sur-rationalisation des interventions sous la forme de procédures normées sur le modèle du secteur marchand.

Cette nouvelle conception d'un travail social, sans identités professionnelles solides, sera porteuse de nouvelles normes et contraintes destructrices pour la qualité du quotidien de travail. Dans un contexte fortement marqué par les politiques d'austérité, la réorganisation territoriale accélère les abandons de missions et éloigne le public des lieux d'accueil. Elle aggrave encore plus la précarité des populations les plus vulnérables.

Educ'fiction: STAGE 2.0

Ivan est en formation TTS 2.0, Technicien en Travail Social avec option Éducation. Ce nouveau cursus de formation est en place depuis 2016 et la recherche de stage est devenue beaucoup plus simple grâce à la refonte du référentiel des métiers du travail social. Les stages ne sont plus que des options permettant d'obtenir une spécialisation en fin de cursus. De plus, il peut faire un stage d'intégration dans n'importe quelle entreprise de son choix, à condition de valoriser son expérience.

Alors, il est embauché comme stagiaire agent d'accueil dans une banque… Valorisation optimale des modules "fonction accueil", "gestion et économie", "relation commerciale", et comme il avait utilisé un ordinateur, "module informatique" validé.

Par contre, il est inquiet. Il faut dire qu'il est un peu exigent. Il cherche un « lieu » de stage où il pourra expérimenter la relation éducative. Son coach formateur le rassure. Il lui suffit de suivre le travail des assistants éducatifs pour voir de près ce qu'est un gamin carencé et après il remplira les fiches pour l'évaluation des actes posés. Mais oui, la formation ne sert pas à grand chose pour être avec ces enfants, il faut juste savoir les gérer...

A ces logiques de rentabilité, financiarisation, marchandisation, exigences normatives, partages d'information, secret partagé et contrôle social généralisé, **nous opposons une autre conception du travail social contribuant au renforcement des liens sociaux, favorable au " vivre ensemble ", basée sur l'humain, le collectif : valeurs qui sont l'essence même de nos différents métiers tous complémentaires.**

Plan d'action pour le travail social

En parallèle, M. Valls a demandé un plan d'action pour le travail social, rendu public le 22 octobre 2015 (26 mesures déclinées en 4 axes)... que vous avez tous lu ! Ce plan d'action prétend porter un projet ambitieux pour le social et faire face aux défis contemporains. On remarque pourtant qu'il est le résultat d'un ensemble de réformes qui ont peu à peu tissé un contexte favorable pour faire du social un nouveau marché. Le travail social et le travailleur social sont les grands absents de ce rapport, qui n'est finalement qu'en faveur des politiques publiques. Exemples:

- La mise en place d'un **1er accueil inconditionnel** semble répondre à un besoin identifié, mais soulève bien des

Du A pour les travailleurs sociaux...?

Le volet « mieux reconnaitre le travail social et moderniser l'appareil de formation » du plan d'action prévoit l'engagement d'une réforme statutaire permettant le passage en catégorie A de la fonction publique des diplômes de niveau III… en 2018. Cette réforme sera subordonnée à un processus de réingénierie des diplômes conduit par la CPC de décembre 2015 à décembre 2017. Il faudra également que d'ici-là le nouveau gouvernement tienne les promesses faites par l'actuel… Bref : encore des "si", "peut-être".

ATTENTION ! Ce classement ne se ferait qu'en « petit A » et il ne concernerait que les agents du secteur public. Pour le privé, le plan d'action parle de négociations qui « pourraient être engagées »… ou pas ! Alors que dès 1990, nous revendiquons la reconnaissance des métiers qui se traduirait par la catégorie A-type dans la Fonction publique et par un statut cadre dans le secteur privé, on en est bien loin ! De plus, les maigres propositions de revalorisation des grilles seront auto-financées par l'allongement des durées de carrières...

La revalorisation indiciaire prévue par les récents "accords" PPCR est également évoquée comme un geste en direction des travailleurs sociaux qui pourront (ou non) se réjouir d'une augmentation d'une quarantaine d'euros prévue sur plusieurs années... Une aumône.

questions. L'usager bénéficiera d'une 1ère réponse (information, ouverture de droits, orientation) par tout acteur présent sur le territoire (public ou associatif), qu'il soit travailleur social ou non, salarié ou bénévole ! Si la personne n'est pas reçue par la personne, dans le lieu qui réalisera son accompagnement par la suite, se pose la question de la mise en réseau des interlocuteurs, de la confidentialité et du partage d'information.

- Des expérimentations doivent être conduites sur plusieurs départements pour définir et préciser la notion de « **référent de parcours** » : ce référent pserait chargé de coordonner les diverses interventions sociales pour une personne.

- Afin de promouvoir le **développement social**, il prévoit le travail en réseau, l'usage d'outils numériques (information, dossier) et l'innovation privée-publique...

Finalement, présenté comme une révolution pour mieux accompagner les personnes, ce plan d'action ne propose pas de moyens supplémentaires pour le travail social. Dans une logique « d'investissement social », ce rapport ne coûtera pas grand-chose et promet même de belles économies en faisant la part belle aux bénévoles.

On pouvait penser/craindre qu'avec la réingénierie des diplômes, le projet soit de faire des actuelles professions historiques du travail social des cadres amenés demain à encadrer une nouvelle catégorie d'exécutants sociaux… Il semblerait que l'avenir du travail social se tourne aussi vers la déqualification !

Un autre travail social, repensé par les acteurs de terrain et les chercheurs propres à ce secteur, est possible pour affronter les défis sociétaux actuels. Ce sont les valeurs de solidarité et la responsabilité de la société dans la protection des plus vulnérables qui sont en jeu. Faut-il y renoncer sous des prétextes de rentabilité/efficacité pensés à court terme ?

Pour réagir

Lancés en octobre 2015 par la CGT, la FSU, Solidaires, la FAFP, l'UNEF et le collectif "Avenir éducs", les **Etats Généraux Alternatifs du Travail Social (EGATS)** initient différentes actions:

- organisation de débats aux 4 coins du territoire sur diverses thématiques : le plan d'action du gouvernement et le « nouveau management », la financiarisation du travail social, les mécanismes d'exclusion, la protection de l'enfance, la prévention spécialisée, la psychiatrie, l'exercice des missions et la perte de sens, la ré-architecture de leurs diplômes, etc.

- élaboration d'un socle revendicatif pour porter une riposte à hauteur des attaques multiformes qu'ils subissent aussi bien dans le secteur privé-associatif que public

- appels à la mobilisation (dernièrement les 23 mai et 21 juin 2016).

MOTION À LA COMMISSION PROFESSIONNELLE CONSULTATIVE DU TRAVAIL SOCIAL ET DE L'INTERVENTION SOCIALE DU 11 JUILLET 2016

Alors que les inégalités sociales et territoriales s'accroissent, les professionnel·le·s, travailleur·euse·s sociaux, de l'insertion, de la protection de l'enfance, du handicap, de la prévention spécialisée, de la petite enfance, de la psychiatrie, ainsi que les formatrice·eur·s et étudiant·e·s, fortement mobilisé·e·s, dénoncent la gestion de la pénurie sous tendue par le plan d'action du travail social, et s'opposent à la programmation de la destruction des métiers historiques de l'éducatif et du social.

Le chapitre 3 du plan d'action gouvernemental, dit en faveur du travail social sous couvert de reconnaissance et de modernisation, vise à abaisser le coût du travail en révisant à nouveau les métiers du secteur, notamment concernant ceux de l'accompagnement, et à accélérer la marchandisation du secteur avec l'entrée de financements issus du milieu de l'entreprise.

Ainsi, nous réaffirmerons notre détermination à voir protéger et renforcer l'éthique dans l'exercice de nos métiers. Nous nous opposons à la logique d'un travail social qui ne serait que normatif et défendons les valeurs de solidarité, d'autonomie, de respect des individus en tant que sujets de droits, qui fondent un travail social émancipateur.

Aussi, nous revendiquons :

- L'abandon du projet de réingénierie des métiers du social (lettre de mission de Mme Neuville à l'adresse de la CPC) et l'amélioration des diplômes existants grâce aux évaluations produites dans le cadre de la CPC concernant les diplômes révisés entre 2002 et 2009,
- La reconnaissance immédiate et effective des Diplômes d'État (D.E.) de niveau III actuel au niveau Licence (II) et inscription dans le cadre du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP),
- Le reclassement des professionnels du travail social lauréats de ces D.E. en Catégorie A des agents de la Fonction publique et parallèlement sa traduction dans les conventions collectives pour les professionnels du secteur privé,
- La définition de politiques publiques et sociales en réponse aux besoins des populations et/ ou des publics vulnérables avec le maintien de l'égalité d'accès aux droits sur les territoires,
- En conséquence, des moyens humains et financiers à la hauteur pour répondre aux missions confiées aux services et/ou établissements du secteur de l'action sociale.

Sud-inter-cdaS

jeunes majeurs à la rue

Suite à la décision du Conseil départemental de Haute-Garonne de restreindre les prises en charge des jeunes majeurs, en particulier étrangers, une centaine d'entre eux et des mères isolées avec enfants sont à la rue.

Des actions de soutien sont menées à l'initiative de professionnels du secteur éducatif et social. Ils accusent la collectivité d'être dans l'illégalité. Le groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI) et l'association des Avocats de France ont déposé un recours devant le tribunal administratif pour faire annuler la délibération du 12 avril. Selon un avocat, quelles que soient les suspicions sur les passeurs et les âges, la collectivité n'a pas à faire sa police elle-même, ni à décréter que tous ces jeunes sont majeurs et du coup se permettre de les délaisser; de ce fait, la question d'une plainte au pénal pourrait se poser pour non-assistance à personne en danger.

enfermement des enfants

En 2015, la France a placé en centre de rétention administrative 105 enfants (contre 45 en 2014) en métropole. À Mayotte, ce sont 4 378 enfants ! Des mineurs qui sont ensuite expulsés du territoire en étant rattachés arbitrairement à des adultes qui ne sont pas leurs parents. Condamnée par le Conseil d'État, la préfecture ne change rien à sa méthode d'expulsion expéditive et illégale. Cette nouvelle augmentation en métropole et la situation des enfants privés de liberté à Mayotte, sont alarmantes. La loi du 7 mars 2016 qui sera appliquée en novembre n'arrangera rien puisqu'elle entérine la possibilité d'enfermer les enfants pour faciliter l'expulsion de la famille.

Le 12 juillet, la France a été lourdement condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme déclarant à l'unanimité qu'il y a eu violation de l'article 3 de la Convention : « Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants » pour l'enfermement des enfants en centre de rétention. Le gouvernement va-t-il enfin réagir ?

secret professionnel

Le responsable du CDAS du pays malouin a été reconnu coupable et condamné, de manière symbolique comme pour donner un avertissement aux professionnels qui opposeraient le secret professionnel. Refusant de répondre à une réquisition, il est réprimé par plusieurs articles du code de procédure pénal, s'agissant des articles 60-1 et 77-1-1 (délits) et l'article R642-1 (contravention de 2ème classe).

Pourtant, il a fait face à un dilemne :

- répondre à la réquisition en donnant l'adresse de l'usager et transgresser l'article 226-13 du code pénal sachant que la situation ne relevait pas de l'article 226-14 du code pénal qui prévoit la levée du secret professionnel dans des cas précis,

- ou refuser de répondre à la réquisition et commettre une infraction aux articles 60-1 du code pénal et art 77-1-1 du code de procédure pénale (relative à l'enquête préliminaire).

La justice a tranché: un professionnel soumis au secret professionnel ne peut pas refuser l'ingérence d'une réquisition du parquet et doit collaborer dans l'intérêt général. L'intérêt du travail social n'est pas reconnu.

Est-ce la fin du secret professionnel ? Poursuivre nos actions et garder confiance en portant les valeurs du travail social sur le terrain et dans la relation d'aide, constituent notre moyen de lutter, notamment contre l'idéologie sécuritaire.

enfance en grève

Arrivés au point de rupture, avec des conditions de travail qu'ils jugent « déplorables », où les missions de protection de l'enfance ne peuvent plus être assurées correctement, où le suivi des familles s'espace, et où les agents se retrouvent dans des situations difficiles, voire violentes,... les travailleurs sociaux réclament plus de moyens. En juin, des centaines d'agents de plusieurs Départements étaient en grève : le CD 76, le CD 77, le CD 37, le CD 95 et le CD 92.

information ou adhésion

à adresser sous enveloppe à : section Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex

je souhaite : *avoir des renseignements sur Sud* ❑ *adhérer à Sud* ❑

nom :

prénom :

service ou adresse :

téléphone :

mel :

date :

signature :